



Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 19 mai 2019

Conditions Cantons	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Berne	-	18 369	18 369	n.d.*	n.d.*	3 958	21.55%	n.d.*
Lucerne	-	5 155	5 155	1 713	33.23%	1 138	22.08%	66.43%
Genève	52 894	27 312	80 206	42 816	53.38%	23 177	28.90%	54.13%
Saint-Gall	38 042	8 460	46 502	19 306	41.52%	4 300	9.25%	22.27%
Argovie	-	10 063	10 063	2 777	27.60%	1 879	18.67%	67.66%
Vaud	-	19 524	19 524	5 990	30.68%	4 036	20.67%	67.38%
Total	90 936	88 883	179 819	72 602	44.97%	38 488	21.40%	47.56%

Exemple de lecture : Dans le canton de Saint-Gall, 38 042 électeurs résidant en Suisse et 8 460 résidant à l'étranger, soit un total de 46 502 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 19 306 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 41.52 %. De ces 19 306 électrices et électeurs ayant voté, 4 300 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 22.27 %. Des 46 502 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Saint-Gall, 9.25 % l'ont fait.

* Le canton de Berne ne communique pas ce chiffre. Ce canton n'est pas pris en compte pour le calcul des totaux.